

CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 1

VIEUX PORT DE MARSEILLE

Quai Marcel Pagnol
13284 MARSEILLE CEDEX 07

COMPTE RENDU D'ACTIVITE
01/01/22 à 31/12/22



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CADRE GENERAL DE LA D.S.P.1

- 1.1 Contexte actuel : caractéristiques du contrat de DSP 1
 - 1.1.1- Objet
 - 1.1.2- Identification du périmètre
 - 1.1.3- Durée
 - 1.1.4- Identité du Délégué au 31 décembre 2022
 - 1.1.5- Autres associations présentes sur le périmètre de la DSP1
 - 1.1.6- Autres espaces de gestion du Vieux Port
 - 1.1.7- Principes généraux de la mission confiée au CNTL
 - 1.1.8- Organisation du service
- 1.2 Faits marquants de l'exercice

CHAPITRE 2 : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

- 2.1 Politique tarifaire et évolution
- 2.2 Détails sur la formation du chiffre d'affaires
- 2.3 Variation de postes – Commentaires
 - 2.3.1 Variation des Recettes
 - 2.3.2 Variation des Dépenses
- 2.4 Autres recettes d'exploitation
- 2.5 Ressources humaines

CHAPITRE 3 : SUIVI DU PATRIMOINE

- 3.1 Inventaire et situation patrimoniale du service délégué
- 3.2 Variation du patrimoine
- 3.3 Travaux de l'exercice
 - 3.3.1- Installations neuves
 - 3.3.2- Travaux d'entretien courant et de maintenance
 - 3.3.3- Contrats de maintenance et de contrôle des installations
- 3.4 Suivi du programme d'investissement et des dépenses de renouvellement
- 3.5 Animation du plan d'eau

CHAPITRE 4 : ECONOMIE DE LA DELEGATION

- 4.1 Comptes au 31 décembre 2022 - résultat d'exploitation
 - 4.1.1- Eléments d'exploitation
 - 4.1.2- Présentation des méthodes de calcul charges/produits
- 4.2. Engagements à incidences financières
- 4.3. Relations financières avec la Métropole Aix Marseille Provence

CHAPITRE 5 : DONNEES PREVISIONNELLES

- 5.1. DSP – Réalisé 2022 / Budgété 2023

CHAPITRE 6 : ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

- 6.1. Facturation
- 6.2. Statistique des modes de paiement
- 6.3. Indicateurs de qualité (délégués de pannes, cahier de doléances, ...)
- 6.4. Mesures d'améliorations proposées par le Délégué

ANNEXES

Reprises à l'identique de celles du contrat DSP 18/04

ANNEXE 1/2

ANNEXE n° 1	A1 – Plan de la DSP1
ANNEXE n° 2	Caractéristiques de la Structure/Statuts
ANNEXE n° 3	Animation – Valorisation – Formation Rapports d'activités Budget/Réalisé Régates Budget/ Réalisé Ecole de Voile
ANNEXE n° 4	VNC – bien de retours
ANNEXE n° 5	Le Personnel
ANNEXE n° 6	Plan de maintenance
ANNEXE n° 7	Programme d'investissement et de renouvellement Variation du Patrimoine (immobilisations & amortissements)
ANNEXE n° 8	Compte prévisionnel d'exploitation/
ANNEXE n° 9	B4 – Les Tarifs de la DSP1
ANNEXE n° 10	Liste des occupants Récapitulatif Postes à Flot / Postes à Terre Occupations domaniales Récapitulatif professionnels du nautisme
ANNEXE n° 11	Liste d'attente Transmissions/ Attributions Changements de bateaux
ANNEXE n° 12	Modèles de contrat d'occupation sur le périmètre Modèles de facture
ANNEXE n° 13	Le Développement durable / Ecologie Plan de gestion des déchets
ANNEXE n° 14	Règlement Intérieur de la DSP1
ANNEXE N° 15	Statistiques de fréquentation

ANNEXE 2/2

FINANCIER

- Balance comptable générale 2022
- Balance des comptes clients 2022
- Balance des comptes fournisseurs 2022
- Déclaration annuelle des données sociales
- Rapport du commissaire aux comptes
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
- Situations trimestrielles
- Soldes intermédiaires de gestion 31 12 22

PRESTATAIRE DE NETTOYAGE

- COPIE DES FACTURES DE PRESTATIONS DE MENAGE

SURVEILLANCE

- COPIE DES FACTURES SURVEILLANCE

ASSURANCES

- COPIE DES APPELS DE COTISATIONS
- ATTESTATION D'ASSURANCE

CONTROLES ET VERIFICATIONS

- COPIE DES CONTROLES ET VERIFICATIONS (APAVE, CHUBB, SICLI)

CHAPITRE 1 : CADRE GENERAL DE LA DSP1

Les données contractuelles

1.1 - Contexte contractuel : caractéristiques du contrat de DSP1

1.1.1- Objet

Le contrat de délégation de service public N° DSP 18/04 signé le 8 août 2018 avec la **Métropole Aix Marseille Provence**, a pour objet de confier au **Cercle Nautique et Touristique du Lacydon**, la gestion de la Délégation de Service Public, dite D.S.P.1, relative au périmètre 1 du Vieux Port de Marseille. Elle consiste en la gestion du plan d'eau ainsi que le développement et l'animation d'un ensemble de services relatifs à la promotion de la grande et moyenne plaisance et du motonautisme et à l'accueil des professionnels du nautisme.

1.1.2- Identification du périmètre

Le plan annexé (ANNEXE N° 1 A1 - Plan de la DSP) identifie le périmètre, en précise le contenu, les dimensions, le positionnement des installations terrestres et flottantes. Il précise la situation de la DSP1 dans le Vieux Port.

La D.S.P.1 se situe sur la rive Sud du Vieux Port, depuis l'aplomb du Fort Saint Nicolas jusqu'à la panne située devant le théâtre de la Criée.

Dimensions :

Surface de plan d'eau comprenant le pavillon flottant du CNTL : 50 595 m²

Surface de terre-plein non bâti : 7 010 m²

Surface bâtie : 107 m²

1.1.3- Durée

La présente convention est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 10 ans.

1.1.4- Identité du Déléataire au 31 décembre 2022

Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL) association Loi 1901

Président Franck RECOING

Quai Marcel Pagnol 13007 – MARSEILLE – www.cntl-marseille.com

1.1.5 - Autres associations présentes sur le périmètre de la DSP1

Scouts d'Europe - AGSE

Responsable Mr Vincent ABEILLE
9 Chemin de l'Eperon
13009 MARSEILLE

Ville de Gignac la Nerthe

Responsable Christian AMIRATY
Place de la Mairie – BP 24
13180 GIGNAC LA NERTHE

Mixi Voile

Responsable Matthieu VAN NEK
La Cité des associations BP 379,
93 La canebière 13001 MARSEILLE

G.I.E. Marseille Côté Mer

Administrateur Jean-Michel ICARD
Quai marcel Pagnol 13007 – MARSEILLE

Cercle des Rageurs des Catalans

Président Jean-Michel MONTALBANO
Quai Marcel Pagnol 13007 – MARSEILLE

1.1.6 - Autres espaces de gestion du Vieux Port

Les autres espaces sont :

- * la D.S.P.2 gérée par la Société Nautique de Marseille,
- * la D.S.P.4 gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence,
- * l'ensemble des autres pannes en régie directe par MAMP ou en partenariat avec un secteur associatif.

1.1.7- Principes généraux de la mission confiée au CNTL

Le CNTL, délégataire, assure l'entretien et le renouvellement des équipements portuaires, la gestion des places et l'encaissement des tarifs publics correspondants, la mise en place de services collectifs nécessaires à l'exploitation du plan d'eau comme demandé dans le contrat de Délégation de Service Public. Il participe à l'animation du plan d'eau par la réalisation de nombreuses manifestations organisées par ses soins ou conjointement avec les autres clubs et associations de la DSP1.

1.1.8- Organisation du service

Description du fonctionnement du CNTL Délégataire

Le Comité de Pilotage : Présidé par le Président de la Métropole ou son représentant, accompagné de la Direction des ports ou de toute autre Direction concernée. Le CNTL est représenté par son représentant légal ou par une personne dûment habilitée accompagnée, si besoin, du personnel de la structure.

Le Comité de Coordination : La qualité de la concertation et de la coordination des activités et des missions du CNTL avec les autres acteurs du port et, plus particulièrement, les clubs nautiques et les professionnels, est une condition fondamentale de la bonne exécution du Contrat.

Le Bureau : dirigé par le Président du CNTL, il constitue l'organe opérationnel de direction du Club. Il est composé de 11 membres élus par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur : composé de 17 membres, il définit les orientations politiques du Club, exerce un contrôle sur les actions du Bureau et arrête les comptes annuels qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

1.2 – Faits marquants de l'exercice 2022

Sur l'exercice 2022, nous avons réalisé d'importants investissements tant sur les infrastructures de la DSP que sur le pavillon Maxime Tarrazi, propriété du club CNTL.

Concernant les installations de la DSP, les travaux majeurs ont concerné :

- La réfection totale des sanitaires du bassin de carénage, avec une attention particulière apportée à la réduction des consommations de fluides,
- L'enfouissement des réseaux d'eau potable depuis l'entrée Quai Marcel Pagnol jusqu'au pont après le bassin de carénage, soit 500 mètres de tranchée. Le réseau a été raccordé aux bornes, avec regards et vannes d'isolement. Cela vient en lieu et place du réseau en acier galvanisé qui courrait le long du quai et qui générerait de nombreuses fuites.
- La réfection complète des vérins de la grue, avec chromage des tiges et remplacement des joints et raccords.
- La création d'un réseau d'eau coté Quai de Rive Neuve, tout au long de la panne transversale, desservant les pannes Gyptis, Euthymènes, Simos et Criée. Une fuite importante sur le réseau enterré sur le Quai de Rive Neuve n'a pas pu être localisée malgré une recherche approfondie dans les fourreaux et regards. Nous avons donc condamné cette partie du réseau.

Aux abords de l'entrée côté Marcel Pagnol, il a été installé par vos services une barrière et un agent afin de réguler l'accès à la mise à l'eau et le stationnement sur le parking sous le Mess des Officiers.

Cela entraîne de nombreux stationnements anarchiques devant l'entrée du CNTL, et entrave l'accès aux tunnels Vieux-Port et Prado carénage.

En prévision du départ à la retraite d'un de nos agents portuaires, et afin de bénéficier d'un transfert de compétences, nous avons recruté un nouvel agent portuaire. Il bénéficie d'un CDD de 6 mois, d'octobre 2022 à avril 2023, au cours duquel il devra se former et devenir autonome dans la fonction.

Le Sun Légende 41 « Ville de Gignac » bénéficiait d'un poste à flot sous le statut association. En raison de la cessation de son activité et de son départ du plan d'eau, nous avons affecté une seconde place à flot à l'association Mixi Voile qui exploite deux Echo 90.

Un navire assurant la desserte du Frioul, en avarie de commande moteur, a violemment heurté la panne Pole Course le 3 février 2022, la rendant partiellement inutilisable.

Les réparations n'ont pu intervenir qu'en mars 2023, une fois les différents experts et assureurs d'accord.

Nous avons accordé 39 modifications de jauges, favorisant le renouvellement du parc de navires sur notre plan d'eau.

1.3 – Principales données économiques de l'exercice par activité

Manifestations organisées

Dates	Nom	Organisateur	Nbre de bateaux	Fréquentation	Nbre de Bénévoles	Hrs Bénévole
19-30 Janvier & 26-27 Février	Challenge Florence Arthaud	CNTL DSP	60	319	15	600
du 1er au 3 avril	Massilia Cup	CNTL DSP	83	524	46	1 380
du 29 avril au 8 mai	Corsica Med	CNTL CLUB	48	83	10	800
11 & 12 juin	Duo Cup	CNTL DSP	16	32	6	120
du 24 juin au 3 juillet	Duo Max	CNTL DSP	19	38	7	400
Du 7 au 10 septembre	Championnat de France Sport Entreprise Voile	CNTL CLUB	13	97	26	520
du 15 au 18 septembre	Juris'Cup	CNTL CLUB	122	1505	70	2 600
le 24 & 25 septembre	Duo Sail	CNTL DSP	26	55	11	220
le 9 octobre	Régates Rose	CNTL CLUB	25	174	3	30

Pour donner suite à notre dernier entretien nous avons ajouté le nombre de bénévoles nécessaires à l'organisation de la manifestation ainsi que le nombre d'heures consommées.

Réalisation des conférences

L'Annexe 13 du contrat de DSP1 prévoit un programme d'actions, d'information et de sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement.

Depuis 2008, le Délégué a organisé un cycle annuel de 5 conférences dédiées à ce thème, faisant pour cela appel à des conférenciers. Elles se déroulent au CNTL et rencontrent un vif succès.

Cette année, nous avons offert aux usagers de la DSP1 une conférence échange en collaboration avec la SNSM sur la préparation de son bateau avant croisière ; Matériels de sécurité, de soin, organisation à l'intérieur du bateau afin de retrouver au plus tôt les éléments vitaux pour un cas d'urgence. Les usagers ont aussi pu visiter la vedette de secours.

C'est une opération que nous référons régulièrement afin de sensibiliser les usagers aux bons gestes en cas d'avarie ou de problème de santé à bord.

Dates	Titre	Conférencier	Fréquentation
30/03/22	Histoires et évolution du port de Marseille 17 ^{ème} - 21 ^{ème} siècle	Judith AZIZA	98
20/04/22	La voute céleste et ses trésors	Martin NAPPERT	45
06/07/22	Préparation sécurité à la croisière - SNSM	Hervé PREVOT	56
05/10/22	La propulsion hydrogène pour le nautisme : Rêve ou réalité	Laurent PERIGNON	69
16/11/22	Une histoire d'eau : Marseille, XVII - XX ^{ème} siècle	Judith AZIZA	84
07/12/22	Branchement au réseau électrique des navires en escale : un enjeu majeur pour la qualité de l'air et la réduction des émissions de CO2	Sophie ROUAN et Frédéric BERINGUIER	48

Détail des différentes conférences :

ANNEXE n° 3 - Compte rendu des activités 2022 et ANNEXE n° 13- Le Développement Durable / Ecologie

Pavillon Bleu d'Europe 2022

Depuis 1999 l'association CNTL est récompensée chaque année, pour ses actions conduites en faveur du respect de l'environnement, du label Pavillon Bleu d'Europe décerné par L'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE).

Ce label récompense les ports pour leur gestion environnementale dynamique et leurs efforts en faveur du tourisme durable. Il regroupe 4 grandes familles de critères :

- Sensibilisation et éducation du public à l'environnement,
- Gestion du site,
- Gestion du milieu,
- Gestion des déchets.

Notre traditionnel nettoyage du port n'a malheureusement pas pu être organisé. Ceci ne nous a pas empêché de continuer nos actions de sensibilisation aux économies d'eau et d'électricité et de tri des déchets avec l'aide de notre partenariat avec l'opération je navigue je trie et la remise, à chaque plaisancier en escale, d'un sac poubelle.

La société OTEIS nous a remis son diagnostic des installations (joint en annexe).

Celui-ci démontre notre engagement depuis plus de 20 ans dans la protection de l'environnement et le respect des normes de rejet et traitement des eaux de carénages par exemple. Les travaux et actions à faire pour l'obtention de la certification Port Propre sont minimales. Elle nécessite également la formation de tout le personnel.

Diagnostic de situation environnementale de l'espace portuaire du CNTL = 15 650 €

La part de financement à la charge de la DSP après subventions s'élève à 3 130 €.

Compte rendu et pressbook : ANNEXE n° 3 - Compte rendu des activités 2022 et ANNEXE n° 13- Le Développement durable / Ecologie

CHAPITRE 2 : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

2.1- Politique tarifaire et évolution

Conformément au contrat signé le 08/08/18, nous avons appliqué les tarifs spécifiques à la DSP1 pour :

- Redevance postes à flot longue durée, à la surface occupée : 570 bateaux
- Redevance postes à terre longue durée : 8 bateaux (Cercle des Rageurs des Catalans)
- Redevance postes à flot courte durée : bateaux en escale, postulants (à l'eau ou à terre) en période probatoire : 31 postulants à flot, 2 postulants à terre
- Professionnels du nautisme à la surface occupée : 19 professionnels (Dont GIE Marseille Côté Mer 10 places) = 67 places
 - ✓ Redevance occupation plan d'eau : 2 associations et 1 commune = 6 bateaux
 - ✓ Redevance passage longue durée : Pôle Course : 14 bateaux
 - ✓ Postes de servitudes : 2
 - ✓ Ecole de Voile : 1
 - ✓ Accueil : 11
 - ✓ Services ponctuels à tarification unitaire : mise à terre/mise à l'eau, stationnement sur ber pour carénage, remorquage
 - ✓ Location de terre-plein et de bâtiments : loyers perçus auprès des clubs de la DSP1
 - ✓ Recettes forfaitaires des services complémentaires (surveillance)
 - ✓ Frais de dossier des nouveaux entrants
 - ✓ Frais de gestion de la liste d'attente
 - ✓ Facturation des prestations de l'Ecole de voile
 - ✓ Facturation des inscriptions aux régates organisées par la DSP.

Annexe n° 9 – B4 Les Tarifs de la DSP1

2.2- Détails sur la formation du chiffre d'affaires

COMPTES Numéros	COMPTES intitulés	C.A. HT		C.A. HT	
		01/01/2022 31/12/2022		01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020
70600100	POSTE A FLOT ANNUEL (+ EXO)	964 312	+	929 864	892 784
70600115	SUP REDEVANCE BATEAU HABITE	2 241	+	2 087	1 753
70600120	DROIT DE PLACE POLE COURSE	58 107	-	61 899	53 418
70600130	POSTE A FLOT NOUVEAUX ENTRANTS	302 589	+	301 658	217 949
70600140	POSTE A TERRE NOUVEAUX ENTRANTS	696	+	646	175
70600200	POSTE A FLOT PROFESSIONNELS DU NAUTISME (+ EXO)	288 782	+	277 013	266 701
70600300	POSTE A TERRE	1 300	+	1 251	1 322
70600400	ESCALE (+ EXO)	250 066	+	209 263	130 407
70600500	FRAIS DE DOSSIER	13 400	-	22 947	15 904
70600510	FRAIS DE DOSSIER SUITE MODIF JAUGE	24 588	-	32 193	14 433
70600600	TIRAGE A TERRE - GRUES	42 846	+	41 208	35 109
70600700	SURVEILLANCE (+EXO) REDEVANCE FORFAITAIRE A FLOT	197 211	+	190 210	185 299
70600705	SURVEILLANCE REDEVANCE FORFAITAIRE A TERRE	1 799	+	1 758	1 752
70600800	OCCUP NON COM DE TERRE PLEIN BATI ET NON BATI	277	+	6 532	6 251
70600801	OCCUP COM DE TERRE PLEIN NON BATI	5 494	+		
70600802	OCCUP COM DE TERRE PLEIN BATI	1 007	+		
70600810	REFACT LOYER AU CNTL CLUB	15 304	+	14 732	14 118
70600900	OCCUP PLAN D'EAU	4 488	+	3 476	3 332
70610200	INSCRIPTION REGATES DSP	46 623	+	21 723	4 309
70610400	INSCRIPTION ECOLE DE VOILE	10 477	-	42 078	2 406
70611200	PARTENARIAT				0
70611400	AMENAGEMENTS SPECIFIQUES				
70710000	REFACTURATION CATWAY				11 596
70720000	VENTES BOUTIQUES	367	-	475	483
70850000	TOUCH AND GO				-
70880000	FRAIS GESTION LISTE D'ATTENTE	718	-	855	1 270
74200001	SUBVENTION VILLE DE MARSEILLE	20 000	+	17 500	8 333
74200002	SUBVENTION DEPARTEMENT				-
74200003	SUBVENTION REGION				-
74200005	SUBVENTION D'EXPLOITATION EXO	12 520	+		
74210000	AIDES COVID				500
	TOTAL	2 265 211		2 179 367	1 869 304

2.3 – Variation de postes - Commentaires

Les chiffres en gras en début d'explication correspondent aux numéros de comptes comptables du compte de résultat – ANNEXE n°8

2.3.1 Variation des Recettes

Le total des produits d'exploitation fait apparaître une hausse du chiffre d'affaires de plus de 3 % sur l'année soit 85 844 €.

Le droit de place annuel constitue toujours la part la plus importante du chiffre d'affaires, soit un peu plus de 43% cette année.

Ci-dessous l'analyse des principales recettes

Le tarif qui a été appliqué en 2022 est celui figurant en ANNEXE 9.

70600400 – ESCALE – 250 066 €

Augmentation de + 19 % de la fréquentation estivale en comparaison à 2021.

70600500 – FRAIS DE DOSSIER – 13 400 € qui correspondent à 25 admissions en qualité de postulants dont 8 avec un bateau de moins de 7m. Une diminution de près de 42 % en comparaison de 2021, nombre de bateaux vendus en nette diminution.

70600510 – FRAIS DE DOSSIER MODIFICATION DE JAUGE – 24 588 €

Moins de changement de bateau également.

39 modifications de jauge dont 3 de moins de 7m. Une diminution de près de 24% en comparaison de 2021,

70600600 – TIRAGES A TERRE – GRUE – 42 846 €

Augmentation de plus de 4 % comparée à 2021 malgré l'arrêt de la grue mi-août jusqu'à la fin de l'année pour cause d'avarie au niveau des vérins hydrauliques.

70600800 – LOYERS PERCUS AUPRES DES CLUBS – 6 778 €

Correspondant aux redevances d'occupation de terre-plein bâti et non bâti du GIE MARSEILLE COTE MER et du CERCLE DES RAGEURS DES CATALANS. Valeur augmentée de la révision d'indice.

Cette année afin de faciliter le « remplissage automatique » de l'Annexe 8 – CEP, nous avons dissocié ce compte en :

70600800 – Occupation non commerciale de terre-plein bâti et non bâti

70600801 – Occupation Commerciale de terre-plein non bâti

70600802 – Occupation commerciale de terre-plein bâti

70610200 – INSCRIPTIONS REGATES DSP – 46 623 €

Constitue la somme du montant facturé pour les différentes régates DSP (37 803 €) et la valeur du compte INSCRIPTION REGATES OFFERTES (8 820 €) où sont comptabilisées les prises en charge du CNTL CLUB.

Le Club applique toujours une réduction de 50% aux usagers du pôle course et à ses membres. La réciprocité apparaît en charge dans la comptabilité du CNTL CLUB.

70610400 – INSCRIPTION ECOLE DE VOILE – 10 477 €

Nous avons rencontré de grandes difficultés dans le recrutement de moniteurs voile. Nous avons donc fait appel à des moniteurs indépendants qui nous ont facturés leurs prestations.

70880000 – FRAIS DE GESTION LISTE D'ATTENTE – 718 €

11 plaisanciers figurent sur notre liste d'attente dont 10 qui ont renouvelé leur adhésion pour 2022. Les plaisanciers ne renouvelant pas leur inscription sont automatiquement retirés de la liste.

74200001 – SUBVENTION VILLE DE MARSEILLE – 20 000 €

La Ville de Marseille soutient historiquement les régates organisées par le CNTL. Cette année encore, nous avons été dotés ; pour la Massilia Cup pour, la Duo Cup et la Duo Sail.

74200005 – SUBVENTION D'EXPLOITATION EXO – 12 520 €

Correspond à la participation de la DREAL du CONSEIL REGIONAL – ADEME – AGENCE DE L'EAU

Les aides au total sont de 4/5 du montant de la mission de diagnostic Port propre, laissant à la charge de la DSP un montant de 3 130 € - voir en annexe « Arrêté attributif de subvention »

2.3.2 Variation des Dépenses

Total des charges d'exploitation	31/12/2022	Variation	31/12/2021	31/12/2020
	2 086 372 €	121 697 €	1 964 675 €	1 722 448,49 €

Le total des charges d'exploitation a augmenté de près de 7% soit 121 697 €.

Nous développerons les explications sur les charges dont les montants sont significatifs.

60413000 - PRESTATION ECOLE DE VOILE 6 280 €

Cette année, l'école de voile a fonctionné avec des moniteurs en travailleurs indépendants.

Pour le poste « Ecole de voile », ce salaire se substitue aux dépenses liées à l'intervention de prestataires vacataires.

60610000 - ELECTRICITE 37 546 €

Une baisse de 2.71% comparée à 2021

60611000 - CARBURANT 5 140 €

+ 113% en comparaison à 2021. Reprise d'une activité régates normale

60612000 - EAUX 17 063 €

+ 14.39 % malgré la période de sécheresse et l'Arrêté préfectoral

61130000 - GARDIENNAGE 166 547 €

+ 14% nous déplorons un nombre croissant d'intrusions dans les bateaux, et d'actes d'incivilité sur le périmètre.

61552000 - ENTRETIEN RENOUV. COURANT DSP 5 228 €

Pas d'éléments caractéristiques à relever.

61560001 - ENTRETIEN DES PANNES 34 927 €

Pas d'éléments caractéristiques à relever.

61560009 - MAINTENANCE DES LOGICIELS

ALIZEE SOFT 2 930 €

Connexion à distance, hébergé

61560010 – MAINTENANCE INFORMATIQUE
KONICA MINOLTA 14 892 €

61560012 – MAINTENANCE ALARME/TELESURVEILLANCE 10 400 €
Changement de prestataire, la Sté Delta SERTEC prend en charge les contrôles d'accès, et la vidéo surveillance. Nous avons renforcé le nombre de caméras, et installé un logiciel de traitement faisant appel à de l'IA.

Facturation à postériori de la maintenance 01/10/20 à 30/09/22 par la Sté TELEM

61560013 - MAINTENANCE INCENDIE
En plus de la vérification annuelle et d'un changement de détecteur de fumée, changement de plusieurs extincteurs CHUBB 2 974 €

61600000 - PRIMES D'ASSURANCES 30 721 €
+ 7% - AXA

61850000 – FRAIS DE FORMATION – 2 397 €
Formation de 1^{er} équipier incendie pour 7 salariés
Formation de secouriste du travail pour 6 salariés

62110000 – PERSONNELS INTERIMAIRES 3 333 € €
Nous avons eu recours à une personne intérimaire sur la période du 16 aout au 2 septembre 2022 pour répondre à une surcharge de travail consistant à l'accueil des passagers.

6222000 – COMMISSIONS 3 295 €
Ayant opté pour la solution NAVILY afin d'augmenter les possibilités offertes aux plaisanciers pour la réservation de places de port, nous devons nous acquitter d'une commission de 12.50 % sur le chiffre d'affaires effectué sur la plateforme de réservation.
Période du 21/10/21 au 01/11/22

63586000 – TAXE DE SEJOUR 6 023 €
La taxe de séjour est provisionnée tous les ans sur la base des usagers non domiciliés à Marseille et ayant un bateau habitable.

64110000 à 64840000 – SALAIRES et CHARGES SOCIALES 458 846 €

2022 – 458 846 €
Salaire du directeur sur une année complète
Embauche d'un agent portuaire en CDD depuis octobre
1 Salarié en maladie, puis mi-temps thérapeutique à compter du 25/08/22

2021 - 445 417 €

Salaire du nouveau Directeur à compter d'avril

Embauche d'un moniteur de voile de mai à octobre, soit 26 700 € chargés

2 salariés en activité partielle tout le mois d'avril

1 salarié en maladie et activité partielle janvier à avril

2020 = 379 715 €

Le poste du Directeur n'a pas été remplacé de toute l'année 2020

Versement d'une indemnité de rupture conventionnelle de 78 594 €, provisionnée sur l'exercice 2019

65410000 - PERTES S/CREANCES IRRECOUVRAB

Aucune dette client a été passée en créances irrécouvrables. Nous ferons notre possible afin de récupérer les clients mis en douteux sur 2023 et arbitrerons sur N+1

67880000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES

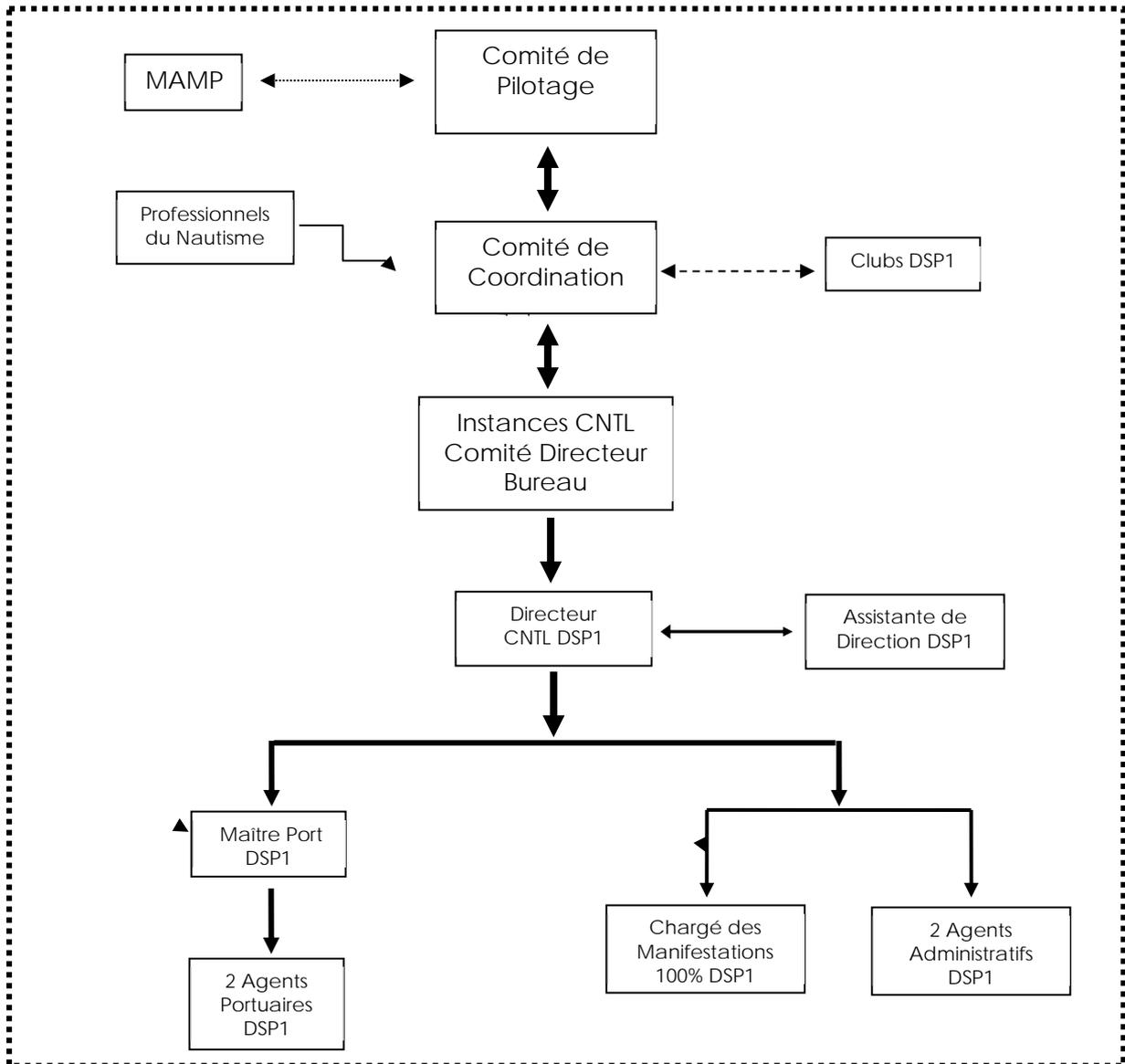
18 507 € indemnité de résiliation anticipée serveur KONICA MINOLTA ? Nous avons opté pour une solution dématérialisée.

2.4- Autres recettes d'exploitation Sans objet

2.5- Ressources humaines

L'effectif salarié de la DSP1 se décompose comme suit :

- 1 Directeur 100% ETP
- 1 Assistante de Direction 100% ETP
- 1 Agent Administratif 50% ETP
- 1 Agent Administratif 100% ETP
- 1 Agent chargé des manifestations 100% ETP
- 3 Agents Portuaires dont 1 Maître de Port 100% ETP
- 1 Agent portuaire en CDD



Pour le personnel salarié, la Convention Collective appliquée est celle de la Fédération Française des Ports de Plaisance.

Personnel bénévole : le CNTL et les autres clubs s'appuient sur l'attachement et le savoir-faire des sociétaires pour l'animation du plan d'eau. Ces bénévoles, au nombre d'une **centaine** par action, sont au cœur du fonctionnement de la DSP1.

En effet, les instances dirigeantes délèguent traditionnellement à des bénévoles, en fonction de leurs compétences et de leur expérience, la conduite de réalisations entrant dans le cadre de son programme d'actions.

Détail des salariés en ANNEXE n° 5 – Le Personnel

CHAPITRE 3 : SUIVI DU PATRIMOINE

3.1- Inventaire et situation patrimoniale du service délégué

- * 1 grue fixe d'une capacité maximale de 12 tonnes au CNTL
- * 1 treuil de hissage au Cercle des Rageurs des Catalans
 - * 5 bers pour des bateaux de moins de 2 tonnes à 10 tonnes
 - * 1 échafaudage roulant
 - * 1 chariot frontal électrique pour remorquage des bers
- * 2 nettoyeurs haute pression pour carénage des navires et nettoyage des quais
- * 2 ateliers d'entretien et de stockage du matériel de maintenance des équipements portuaires, par les agents portuaires de la DSP1
- * 2 locaux de stockage et de préparation du matériel des régates
- * 11 pannes flottantes avec bornes électriques et prises d'eau

711 postes à flot, 10 postes à terre

Nombre, types et catégories de bateaux usagers : ANNEXE n° 10 – Liste des occupants

La panne Accueil sur son côté bâbord permet d'accoster sur 60 mètres linéaires, les bateaux en escale et les diverses manifestations sportives (régates).

Le long du Pavillon Flottant, près de 23 mètres linéaires permettent l'amarrage sur pendilles pour les bateaux en escale et pour les manifestations sportives soit environ 5 places pour des bateaux de 4 mètres de large et plus.

Équipements à terre et assimilés :

- Terre-plein CNTL 6 388m²
 - Bâtiment Cercle des Rageurs des Catalans 19,99m² - terre-plein 315 m²
 - Bâtiment Marseille Côté Mer 37 m² - terre-plein 281 m²

ANNEXE 10 – Occupations domaniales

Aires de stationnement :

Portails et systèmes d'accès : 3 (dont un accès pompiers Bassin de Carénage),

2 blocs sanitaires complets : 1 dans le bassin de Carénage, 1 sur la panne Simos

1 pavillon flottant : Pavillon Maxime Tarrazi du CNTL 520 m² comprenant les locaux administratifs CNTL et DSP1, le restaurant et des sanitaires, mise à disposition par le club CNTL.

Aire de carénage :

- 1 aire de carénage au CNTL de 1 330 m² avec système de récupération des eaux décanteur débourbeur

Equipée de :

- 1 colonne de récupération des huiles usagées et solvants non résiduaire
- 1 conteneur de batteries usagées

3.2- Variation du patrimoine

Tableaux en ANNEXE n°7 – programme d'investissement et de renouvellement -
Variation de patrimoine

3.3- Travaux de l'exercice

3.3.1- Installations neuves : (ANNEXE n° 7)

3.3.2- Travaux d'entretien courant et de maintenance

L'option consistant à faire le maximum d'investissement en début de contrat et pouvoir lisser les amortissements sur toute la durée a été privilégiée

Les investissements prévus en Année 1 – 2 – 3 et une partie de l'année 4 ont été réalisés :

Au 31/12/22 sur le montant total prévu au contrat de 592 000 €, 594 115 € HT a été réalisés.

Au 31/12/22 le montant total de la provision pour renouvellement d'immobilisations non programmés est de 25 000 €. (Compte 156000)

CNTL

- TECHNICAL NAVAL – Réparation d'un catway sur Gyptis : 1 150 €
- TECHNICAL NAVAL – Réparation passerelle 1 560 €
- Sous Marine Service : Remplacement 8 Seaflex panne d'accueil : 20 728 €

Grue et aire de grue

- Promat – Intervention sur grue : 1 354 €
- FARINE - Pompage vidange aire de carénage :1 871 €
- Appro Industrie - achat plymouth pour réseau d'eau panne transversale : 1 376 €
- NILFISK - Révision des nettoyeurs à haute pression 1 251 €
- TECHNIC HYDRO - Réparation Grue 16 422 €

First 40 Ecole de Voile

Réparation et entretien courant du bateau

- MOTORS SERVICE – Remplacement hélice : 403 €
- VOILERIE PHOCEENNE - Remplacement génois : 4 048 €

PANNE DE LA CRIEE

- ATELEC - Travaux d'alimentation électrique, réparation de bornes et éclairage LED de la panne : 8 554 €

MARSEILLE COTE MER

- SOUS MARINE SERVICES - Inspection des mouillages et réparation de la chaîne mère : 1 328 €
- APAVE – contrôle périodique des installations électriques

CERCLE DES RAGEURS DES CATALANS

- APAVE – contrôle périodique des installations électriques

3.3.3- Contrats de maintenance et de contrôle des installations (en HT)

- ✓ Prestation de surveillance DSP1 : **AGENCE SECURITY EVENTS** 166 547 € HT
- ✓ Nettoyage des installations (pavillons, sanitaires) : **SUD PROVENCE SERVICES** 24 380 € HT
- ✓ Location colonnes de recyclage et collecte, traitement déchets spéciaux (huiles, solvants) : **TEP** 5 682 € HT
- ✓ Contrôles réglementaires et vérifications périodiques des installations DSP1 électriques, équipements mécaniques, solidité d'ouvrages : **APAVE Sud Europe** Agence de Marseille
2 420 € HT
- ✓ Désinsectisation et dératisation des installations portuaires et bâtiments DSP1, deux ou trois passages par an en fonction des besoins : **HYGIENE SUD** Marseille 1 100 € HT
- ✓ Vérification, maintenance des extincteurs : **CHUBB** 314 €
- ✓ Entretien alarmes et détection incendie : **CHUBB** 660 €

- ✓ Maintenance, contrôle et mise à jour de la vidéo-surveillance : **TELEM** 5 200 €
- ✓ Remplacement du logiciel d'exploitation vidéo et installation de nouvelles caméras : **DELTA SARTEC** 10 764 €
- ✓ Maintenance et réparation des portails automatiques (partie informatique) : **Sté IEAF DELTA SERTEC**
- ✓ Maintenance et réparation des portails automatiques (partie mécanique) : **KONE** 3 764 €
- ✓ Rapports de contrôle des installations : levage, électricité, installations thermiques, incendie, sécurité des ERP : **APAVE, CHUBB**. Les rapports sont joints en annexe

Interventions correctives systématiques suite aux inspections et aux rapports des organismes agréés.

- ✓ Commissaire aux Comptes : Cabinet **COPHOTRI** Rue Grignan 13001 Marseille : 7 600 €
- ✓ Expert-comptable : Cabinet **SUD EXPERTS** 26 536 €
Nous sommes équipés d'un scanner et adressons par mail quotidiennement les factures fournisseurs qu'un aide comptable retraite. Ils établissent les situations trimestrielles et annuelles et sont en charge du social.
- ✓ Contrats d'assurance de la DSP1 - courtier **FAC INTERNATIONAL** et **AXA** 30 721 €
 - Responsabilité Civile des dirigeants
 - Responsabilité Civile du Club
 - Dommages aux biens et bris de machine pour la Grue
 - RC et BDM pour l'engin roulant qui sert à déplacer les bers
 - Multirisque professionnelle pour les bâtiments, pannes et pontons et ouvrages à flot + les barrières et les outils informatiques
 - Assurances « Plaisance » pour les 2 bateaux de service + celui de l'école de voile

3.4- Suivi du programme d'investissement et des dépenses de renouvellement

Se reporter à l'ANNEXE n° 7

3.5 - Animation du plan d'eau

ANNEXE n° 3

CHAPITRE 4 : ECONOMIE DE LA DELEGATION

4.1- Compte annuel de résultat d'exploitation

4.1.1- Eléments d'exploitation

ANNEXE n° 8

Composition des bateaux usagers annuels de la DSP1 : l'ANNEXE n° 10 « Liste des occupants » renseigne les unités par catégories de tailles et par type de navires

Statistiques navires passagers : 3 tableaux en ANNEXE n° 15 :

Nombre de nuitées d'escale / mois

Nombre de nuitées d'escale/Catégories de bateaux

Nombre de nuitées d'escale/Pavillon des bateaux

4.1.2- Présentation des méthodes de calcul charges/produits

ANNEXE n° 8 : Comptes annuels 2022 détaillés

4.2- Engagements à incidences financières

Sinistres : 3 février 2022 un bateau faisant la navette marchandise entre le vieux port et le Frioul a percuté le bout de la panne commune avec la capitainerie.

Au 31 décembre 2022, panne non réparée, proposition d'indemnisation à hauteur du devis de remplacement du tronçon de panne validé (41 821.73 €)

Négociation en cours pour une indemnisation au titre de la perte d'exploitation.

Impayés : ANNEXE n° 8 - Compte 4160 : clients douteux 6 089 €

Comprend deux usagers annuels avec difficultés de paiement et des passagers en escale identifiés mais partis sans régler leurs places de port.

Financements :

Un prêt contracté sur la précédente DSP afin de financer les investissements de la DSP1 restent à courir :

Le prêt de 258 000 € a pris fin en novembre 2022

1 prêt de 450 000 € prenant fin en janvier 2026, taux 0.26%

Au 31 décembre 2022 le capital restant dû s'élève à 219 464 €

Ce prêt permettra de financer la quasi-totalité des investissements prévus aux contrats

Dons et subventions accordés :

Afin d'aider le Cercle des Rageurs des Catalans, qui fait partie intégrante de la DSP1, à mener à bien ses différentes activités, (Ecole de pêche) la DSP1 a accordé une subvention de 1 800 €, versée sur présentation d'un compte rendu d'activité et soumis à décision du Comité Directeur.

4.3- Relations financières avec la Métropole

L'indice utilisé pour la révision de facturation 2022 est 122.40

Suite à l'avenant n°2 signé le 18 mai 2022, les dispositions du calcul de la redevance, les modalités de recouvrement et la période de référence sont déterminées comme suit :

Le délégataire verse au Délégrant une redevance annuelle d'un montant de :

* 540 000 € HT

La 1^{ère} indexation est calculée à la date anniversaire de la notification, soit le 14 Aout 2019, elle s'appliquera à la période contractuelle d'exécution à venir, dans les conditions prévues à l'article 29.2 suivant.

Les parties procèdent chaque année en aout de l'année contractuelle en cours au calage du montant de la redevance révisée afférente.

La redevance fixe du délégant est donc à compter de l'année contractuelle 2019-2020 révisée annuellement sur les bases suivantes :

Mois MO est avril 2018 mois de la remise de l'offre finale

Formule : $P = PO \times In / IO$ avec :

I : L'indice choisi pour la redevance révisée est l'indice INSEE ICHTE n°001565187 Base 100 en décembre 2008

(ICHTE est l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution -NAF rév.2 section E)

n : année d'exécution contractuelle du 1^{er} septembre au 31 aout

PO : redevance année contractuelle 1

P : redevance annuelle révisée pour la période contractuelle n à venir

*IO : est la valeur de référence de l'indice ICHTE publiée en avril 2018 pour le mois de **décembre 2017** soit 110,70*

*In : est la valeur de l'indice ICHTE du mois **de décembre** précédant la période contractuelle considérée (année n)*

Nota bene : Les valeurs mensuelles de l'indice ICHTE sont publiées avec un décalage de trois mois.

Modalités de recouvrement :

La redevance du délégant est recouvrée au plus tard aux dates butoirs fixant les acomptes périodiques suivants :

- 50% de la redevance révisée au plus tard le 31 octobre de l'année contractuelle N considérée puis ;
- Le solde de la redevance au plus tard le 30 avril de l'année contractuelle n considérée.

CHAPITRE 5 : DONNEES PREVISIONNELLES

5.1- DSP Réalisé 2022 / Budgété 2023

ANNEXE n° 8

Rappelons le budget des manifestations tel que défini dans le contrat de DSP

Manifestations	Dépenses	Recettes	Solde
Challenge D'hiver	25 000	8 000	17 000
Massilia Cup	80 000	25 000	55 000
Duo Cup	11 400	3 000	8 400
Duo Max	35 000	15 000	20 000
Duo Sail	12 000	3 000	9 000
Total Budget	163 400	54 000	109 400

CHAPITRE 6 : ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

But : comparer les résultats obtenus en cours d'année 2022, avec les objectifs prévus au contrat.

6.1 - Facturation

- Présentation de la facture-type : ANNEXE n° 12 « modèles de facture »

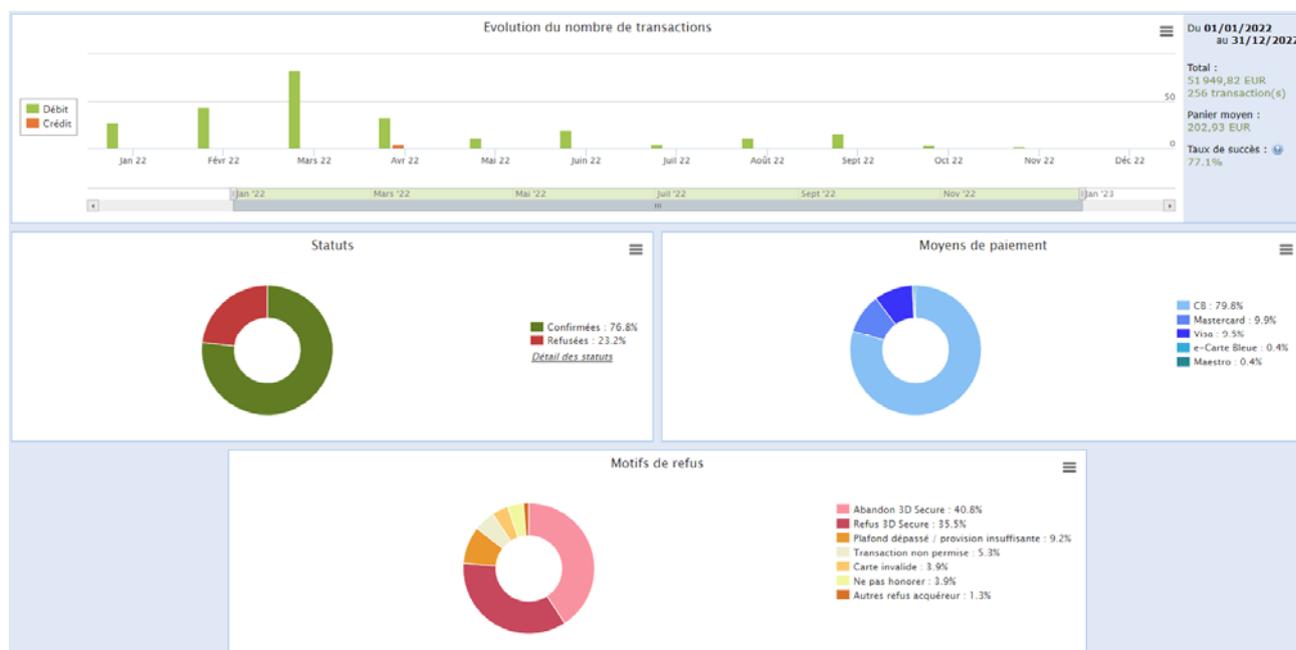
- Services facturés : ANNEXE n°9 - Les tarifs de la DSP

Comme précisé dans le contrat de DSP, les factures DSP et CLUB sont séparées tout comme la comptabilité.

6.2 – Statistique des modes de paiement

Pourcentage arrondi des modalités de paiement :

Espèces	3.49 %	262 opérations
Prélèvements	61.88 %	4 642 opérations
Chèques	3.45 %	258 opérations
Virements	5.21 %	391 opérations
Carte bleue	22.51 %	1 689 opérations
Carte Bleue à distance	3.41%	256 opérations
Chèques vacances ANCV	0.05 %	4 opérations



Back office marchand par le biais de notre banque la société Marseillaise de crédit

Paiement de toutes les prestations par envoi d'un lien sécurisé
256 transactions – 51 948.82 € avec un panier moyen de 202.93 €

Les règlements en espèces sont constants. Rappelons que, comme le prévoit la loi, le CNTL n'accepte pas les paiements en espèces des usagers si leur facture est supérieure à 1 000 €.

Les paiements à distance par carte bleue continuent de progresser.

La facilité, toujours offerte aux usagers d'un paiement en 10 fois sans frais est toujours très appréciée. A ce jour le montant moyen mensuel d'un prélèvement automatique est de plus de 150 000 €.

Disponibilités et Réciprocités

Les disponibilités s'élèvent à 910 858 € se décomposant en un livret dont la valeur au 31/12/2022 est de 842 430 € et un compte courant 67 498 €. Ensuite des fonds de caisse dont les valeurs ne sont pas significatives.

Rappelons tout de même que bien que le CNTL facture les services de la DSP avec une régie DSP et les services CLUB avec une régie CLUB, que des comptes bancaires pour chaque régie aient été créés il arrive que des usagers règlent la globalité sur un des deux comptes.

Les règlements sont alors déposés sur le compte en banque de la DSP qui doit alors reverser une partie au CLUB et vice-versa.

Pour mémoire au 31/12/22, avec la reprise des biens de retours de l'ancienne DSP :

La DSP doit au CLUB = 788 784 €

Ses sommes seront apurées progressivement dès que les liquidités le permettront.

6.3 - Indicateurs de qualité

Les Délégués de Pannes sont régulièrement consultés, individuellement et collectivement, pour connaître le niveau de satisfaction des usagers et pour faire remonter les demandes et les sollicitations. Leurs avis sont systématiquement pris en compte pour améliorer le service apporté par la DSP1.

Un cahier de doléances à pages numérotées est à la disposition des usagers au bureau d'accueil du CNTL.

Depuis que nous avons adhéré à Navily (courant 2019), les plaisanciers qui utilisent ce service ont la possibilité de laisser un avis après leur passage.

L'avis général est de plus de 4/5. Les sanitaires étant le point d'accroche nous espérons une évolution des avis à la fin des travaux, pour la saison estivale 2023.

Nous avons accroché à l'intérieur de notre restaurant une boîte à idée où les usagers peuvent déposer questions, remarques ou requêtes.

Le CNTL obtient le Pavillon Bleu d'Europe sans discontinuer depuis 1999 (ANNEXE n° 13 – Développement durable), démontrant ainsi un haut niveau de qualité environnementale et de gestion portuaire.

La DSP1 est partie prenante dans le plan de réception et de gestion des déchets élaboré avec MAMP (ANNEXE n° 13 « plan déchets DSP1 »). Le coût de la collecte des déchets ménagers est de 8 595 € soit une augmentation de plus de 20 % du tarif 2021. Augmentation de plus de 85% en 2 ans.

Actions de sensibilisation à l'environnement marin :

- * 6 conférences en 2022 (ANNEXE n° 3),
- * le plan d'eau est nettoyé quotidiennement par le retrait de macrodéchets flottants,

Le respect des normes environnementales est un aspect fondamental d'une bonne gestion portuaire : les mesures ainsi proposées et appliquées par le Délégué permettent d'atteindre un niveau de satisfaction élevé de la part des usagers : la preuve en est l'important taux de leur participation (notamment pour les conférences) et de leur engagement dans la vie des clubs et de l'ensemble de la DSP1.

6.4 - Mesures d'améliorations proposées par le Délégué

- ✓ entretien et propreté des installations portuaires : ces tâches sont réalisées 7j/7 par les 3 agents portuaires de la DSP1, au niveau des terre-pleins, des pontons flottants et des aires de carénage.
- ✓ Un « grand nettoyage de printemps » est demandé à notre prestataire de ménage avant le début de la saison.
- ✓ surveillance 24h/24 et 7j/7 du périmètre de la DSP1 : de 7 heures à 18 heures par les agents portuaires chargés du gardiennage, et de 18 heures à 7 heures par une entreprise spécialisée (pt 3.3.3).
- ✓ Les agents de nuit et les agents de jour se partagent le même téléphone, ce qui donne la possibilité de les contacter en permanence. Les agents de nuit, au nombre de deux, sont équipés d'une tablette sur laquelle figurent toutes les caméras de surveillance permettant d'intervenir si un évènement survient.
- ✓ l'accueil est assuré 24h/24 toute l'année sur le ponton dédié. Les navires en escale sont immédiatement pris en charge lors de leur arrivée et accompagnés sur les mouillages disponibles. Un dossier d'accueil leur est systématiquement remis.
- ✓ Services : connexion Wifi gratuite, sanitaires. Un code d'accès WIFI individuel est personnel leur est remis permettant de connecter jusqu'à 5 appareils. Ce code d'accès est attribué par le biais du logiciel UCOPIA. Nous permettant ainsi de comptabiliser le nombre de clients, définir les modes d'accès aux postes (restrictions, programmes autorisés, etc.) et en contrôler l'utilisation.